

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

ST 91.113

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An mil neuf cent quatre vingt onze le 10 Octobre à 18 heures Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire

DATE DE CONVOCATION

03 Octobre 1991

DATE D'AFFICHAGE

03 Octobre 1991

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, CANDAU, BERLAND, GAVEN, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN, Adjoint
M. BARON, Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BENOIT, BUJARD, CHABANEAU, COASSIN, Mme FONTAN, MM. GUEZENNEC, LACOTTE, MARCONI, MONNARD, Mme PARROU, PELTIER, MM. QUENTIN, REVOLAT, SABATHIER, TAP Conseillers formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT REPRESENTES : Mme LISION par M. MOST, Maire
M. DINDINAUD par M. LE GUEUT

ABSENTS- EXCUSES : MM. ALCHER, ALONSO, BARRIERE, MOULINEAU

Nombre de Conseillers
en exercice : 32
Nombre de Présents : 26
Nombre de Votants : 28

Mademoiselle BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.

OBJET : RESTAURATION DU CLOCHER DE L'EGLISE NOTRE-DAME

VOTE : UNANIMITE

M. le Rapporteur expose :

Par délibération en date du 17 Juin 1991, le Conseil Municipal a décidé d'approuver le financement des travaux de restauration du clocher de l'église.

Monsieur OUDIN, Architecte en chef des Monuments Historiques a été chargé d'établir un dossier de consultation d'entreprises sous forme d'appel d'offres restreint.

Le coût d'objectif de cette restauration est estimé à 5.500.000,00 Frs TTC.

Le dossier est décomposé en 8 lots comme suit :

- 1 échafaudage et installation de chantier
- 2 gros oeuvre et béton armé
- 3 structure en béton précontraint
- 4 charpente en bois
- 5 serrurerie
- 6 peinture vitrerie
- 7 couverture cuivre et plomb
- 8 motorisation des cloches

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé de M. le Rapporteur,
- VU le dossier de consultation
- VU l'avis de la Commission des travaux

D E C I D E

- d'approuver le dossier d'appel d'offres restreint établi par Monsieur OUDIN
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à conclure et à signer les marchés à intervenir avec les entreprises retenues par la Commission d'ouverture des plis.
- d'imputer la dépense correspondante sur le chapitre 900 - 4 article 23240 des exercices 1990, 1991, 1992.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre
MM. les Membres Présents,
Pour extrait conforme,

Déposé à la S/Préfecture de Rochefort
le 18 Novembre 1991
Application Loi N°82213 du 2 Mars 1982
Certifié Conforme

Mairie de Royan
Par délégation du Maire
Le Secrétaire Général Adjoint

Pour le Maire,
Le Maire Adjoint,

H. LE GUEUT